



Mariage avec un français, algerien

Par **aya33**, le **27/09/2010 à 21:49**

Bonjour,rnje vis avec un algerien français de puis 2006, il etait en instance de divorce, mais maintenant le divorce a ete prononcé avril 2009,on attend la transcription, et quand on reçoit le jugement final, on veut se marier, ma question est: comment proceder? on va a la mairie pour déposer un dossier,ça risque rien? a savoir que je suis entree avec un visa touristique,expiree depuis 2005, donc je suis en situation irreguliere, svp aidez moi, est ce qu'il ya des personnes qui sont dans le meme cas et qui ont ete regularises, merci de me contacter

Par **commonlaw**, le **27/09/2010 à 22:16**

Bonjour Aya33,rnrnvous avez le droit de vous marier.rnIl y-a même mieux,si vous êtes algérienne, bien qu'étant en situation irrégulière, vous serez immédiatement le jour même de votre mariage bénéficiaire de plein droit d'un certificat de résidence d'1 an. rnrnVous avez plus d'infos ici:rnrn[FICHE PRATIQUE IMMIGRACISME.NET :LES DROITS DES CONJOINTS DE FRANÇAIS\(E\) ET DES CONJOINTS DE RESSORTISSANT\(E\) DE L'UNION EUROPÉENNE](http://FICHE PRATIQUE IMMIGRACISME.NET :LES DROITS DES CONJOINTS DE FRANÇAIS(E) ET DES CONJOINTS DE RESSORTISSANT(E) DE L'UNION EUROPÉENNE)
rnrnrnCommonlaw.

Par **aya33**, le **28/09/2010 à 10:12**

merci beaucoup, ça me rassure